

## Marché de travaux pour la construction de la Maison des Microtechniques Autorisation de signature de l'appel d'offres pour la partie bâtiment

**Rapporteur** : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

AVIS du Bureau	
séance du 23/10/03	favorable

Par délibération du 10 octobre 2003, le conseil communautaire a autorisé M. le Président a lancé un nouvel appel d'offres (à la suite de l'infructuosité du précédent marché) pour la construction de la Maison des microtechniques (partie bâtiment).

Le marché relatif à la partie bâtiment comprend les lots suivants :

- lot 2 : gros œuvre
- lot 3 : charpente métallique
- lot 4 : charpente bois
- lot 5 : couvertures métalliques
- lot 6 : étanchéité
- lot 7 : menuiserie aluminium
- lot 8 : bardage métallique et terre cuite
- lot 9 : menuiseries et bardage bois
- lot 10 : cloison plâtrerie, isolation
- lot 11 : peinture - tenture
- lot 12 : revêtements sols collés
- lot 13 : carrelage et faïences
- lot 14 : faux plafonds
- lot 15 : métallerie
- lot 16 : portes sectionales
- lot 17 : ascenseur
- lot 18 : chauffage ventilation
- lot 19 : plomberie - sanitaire
- lot 20 : stores
- lot 21 : aménagements extérieurs
- lot 22 : cloisons mobiles
- lot 23 : électricité - courants forts et faibles

Un avis de pré-information a été envoyé au JOUE, le 5 août 2003.

Un avis d'appel public à la concurrence a été adressé, le 29 septembre 2003, aux publications suivantes :

- Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE)
- Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP)
- Moniteur des Travaux Publics
- Est Républicain

La date limite de remise des offres a été fixée au lundi 3 novembre à 12 h.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie :

- mardi 4 novembre 2003 à 9 h : pour procéder à l'ouverture des plis,
- vendredi 7 novembre à 14 h : pour attribuer les lots.

Lors de sa séance du 4 novembre 2003, la CAO a procédé à l'ouverture des 109 offres arrivées dans les délais ; une réponse à l'appel d'offres est arrivée hors délai et n'a donc pas été ouverte. L'ensemble des candidatures était recevable. Les offres ont été enregistrées par lot.

Le 7 novembre 2003, après analyse des offres, la CAO a attribué l'ensemble des lots aux entreprises suivantes :

Montant de l'estimation : **5 420 800,00 € HT**  
 Montant des offres (lots 1 à 23) : **5 379 221,00 € HT**  
 Montant des options retenues : **40 932,37 € HT**  
 Soit un total de : **5 420 153,37 € HT**

Ecart avec estimation : **646,63 € HT**

LOT N°	DESIGNATION	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT HT	MONTANT HT	
				OPTION	OPTION
1	VRD (procédure négociée)	BONNEFOY	390 000,00		
2	Gros-Œuvre	LOCATELLI	1 394 421,00		
3	Charpente métallique	PARISOT	160 643,00		
4	Charpente bois	VERDOT	50 635,00		
5	Couverture inox longues feuilles	ANTOANGELI	122 462,00		
6	Etanchéité	SFCA	191 640,00		
7	Menuiserie extérieure aluminium	DRUET	699 445,00	-5 404,00	2- réduction du nombre de lames brise soleil
8	Bardages	SMAC	271 273,00		
9	Menuiserie intérieure	PERRIN R.	152 436,00	12 500,00 2 300,00 3 200,00 4 300,00 2 864,00	5- banque accueil hall rez de chaussée 6- banque accueil hall rez de jardin 7- banque accueil incubateur 8- banquette en incubateurs 9- équipement des placards dégagements/rez de jardin
10	Plâtrerie isolation	REVERCHON	223 895,00		
11	Finitions peinture	THOMAS ET HAR	145 696,00		
12	Sols collés	TECHNOSOL	88 920,00		
13	Carrelages et faïences	RONZAT	39 052,00		
14	Faux-Plafonds	SPCP	145 689,00		
15	Métallerie	SORMAG 2000	73 370,00		
16	Portes sectionales	NORSUD	12 710,00	3 156,00	11- motorisation des portes
17	Ascenseurs	SCHINDLER	95 160,00	550,00	12- finition inox brossé des monte-charges
18	Chauffages ventilation	TFCI	334 722,00		
19	Plomberie sanitaire	FCC	82 998,00	9 468,44	13- accessoires sanitaires
20	Stores	STORE INOV.	15 162,00		
21	Espaces extérieurs	CGEV	82 054,00	1 349,70 2 557,23	14- plantation arbres 15- arrosage des terrasses
22	Cloisons mobiles	ALGAFLEX	15 923,00	4 091,00	16- mur mobile de 4,50 ml dans salle de réunion C au RDC
23	Electricité - courants faibles	CODIEL	590 915,00		
	<b>TOTAUX HT</b>		<b>5 379 221,00 €</b>	<b>40 932,37 €</b>	

Après avoir pris connaissance de l'attribution des lots par la Commission d'Appel d'Offres du 7 novembre 2003, à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise M. le Président à signer les marchés de travaux pour la construction de la partie bâtiment de la Maison des microtechniques.

Pour extrait conforme,

Le Président